



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

📠 03 81 35 18 19

contact@cc-balcons-du-lomont.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Glax, le 30 novembre 2007

Présents : Pierre CHATELAIN, Rachida SAOUEL, Michel TIEFAINE, Bruno PAGGETTI, Christian DEVILLAIRS, Maurice GERARD, Pascal TOURNOUX, Maryse VUILLEMIN, Claude PERROT, Rémi POËTE, Jean-Claude TIERCIN, Serge DELFILS, Sylviane DOUCELANCE, Patrick JOBARD, Guy SCHERRER, Evelyne MAUGUE, Jean-Claude MOUGIN (Suppléant de Catherine DORGET), Pierre JUILLARD, Michel REMOND, Jean-Marie GAUME, Christian MAILLARD, Claude OCCIONI, Christian METHOT, Arlette DUBAIL, Jean-Marie LABRIET, Laurent MOREL (Suppléant de Catherine MEUNIER), René BOUVROT, Yvan MEUNIER, Roselyne VANNIER, Michel JACOTET, Michel BALIZET, Bernard FOURNIER, Georges HABERSTICH, Rémi LAPPRAND, Jean-Claude DUPUIS, Jean-Pierre BRANDELET.

Excusés : Jérôme GRIENENBERGER (procuration à Michel TIEFAINE), Didier PEPIOT (procuration à Serge DELFILS), Josiane RAPENNE, Laurence GRABER, Gérard BIZE (procuration à Pierre JUILLARD), Pierre VERPILLOT (procuration à Christian METHOT), Catherine DUBILLARD, Philippe BOITEUX, Alain CENNI (procuration à Jean-Pierre BRANDELET).

Absents : Bernard OSIOWSKI, Christiane HERZOGG, Pascal BRENET, Jean-Louis WIEDMER.

Le Président ouvre la séance à 20^h. Il demande si chacun des délégués a reçu le dernier compte rendu et sa convocation dans les délais légaux et s'ils l'approuvent. Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président procède à l'élection du secrétaire de séance.

Georges HABERSTICH est élu à l'unanimité des voix exprimées.

➤ DÉLIBÉRATIONS

A) Projet d'acquisition du Fort du Lomont

Claude PERROT retrace l'historique de la mise en vente du Fort du Lomont par l'Armée, et rappelle les différentes réunions organisées entre les élus et les parlementaires, la visite du Fort en compagnie du Capitaine TISSIER, ainsi que la présentation dernièrement à Pierrefontaine par l'Association FORTISSIMO de leurs projets en cas de reprise du site par une collectivité.

Jean-Claude DUPUIS a rédigé un document sur le site en question suite à la visite du Fort et le remet aux délégués.

Le Président rappelle que l'armée souhaite que l'acquisition du site se fasse prioritairement par une collectivité plutôt que par un particulier, et le prix de vente proposé est de 107 000 €.

Après s'être assuré que ni les communes de Montécheroux, Chamesol et Pierrefontaine, sur lesquelles sont situées le Fort, ni la Communauté de communes de Saint Hippolyte ne souhaitaient donner une suite favorable à cette mise en vente, Claude PERROT propose, qu'après débat, la Communauté de communes se porte candidate pour cette transaction. Il rappelle que la décision finale appartient à l'Armée et qu'elle a de plus soumis comme condition de principe que des projets se greffent autour de cette acquisition.

Si l'Armée accepte, elle devra exposer ses conditions particulières de vente, notamment préciser s'il sera éventuellement possible de revendre le site ou partie ultérieurement.

Claude PERROT fait le bilan des arguments qui ont émergé des précédentes discussions :
Pourquoi acheter le Fort du Lomont ?

- dans le but de préserver un site menacé de démantèlement en cas de rachat par un privé
- site unique dominant le Pays de Montbéliard
- prix de vente proposé très inférieur à sa réelle valeur
- aspect patrimonial, valeur historique, qui peuvent être un atout pour le développement touristique
- possibilité de créer des projets utiles à la population (insertion, tourisme...)
- si le Fort n'est pas acheté par une collectivité, il sera soit démantelé, soit investi par des activités que la population ne souhaite pas forcément voir se développer (quads, moto-cross, etc...)

Question financement :

- Une négociation sera demandée avec l'aide des parlementaires pour baisser le prix de mise en vente, voire de demander l'acquisition pour l'euro symbolique.
- Une simulation a été faite pour un prêt sur 15 ans : annuités de 6 à 8 000 €
- D'éventuels partenaires, tels que l'Agence foncière ou l'Etablissement Public Foncier, peuvent aider à l'acquisition dans sa phase administrative.

Les projets :

Claude PERROT propose que FORTISSIMO soit chef de file pour mettre en place des projets sur le site.

Comment être propriétaire et participer au développement de projets ?

La Communauté de communes doit être le moteur dans le développement de projets, ceci étant une obligation statutaire. En cas d'acquisition, il conviendra de mettre en place un comité de pilotage avec différents partenaires (Association, Conseil général, ADEME, délégués...).

Les réticences :

- le problème de la sécurisation du site est un point très important. Le Département et la Région seront saisis à ce sujet, et avant l'acquisition, un bilan de sécurisation sera établi.
- Il ne doit pas y avoir d'investissement sous la contrainte : l'accord avec l'association porteuse de projets, devra être ficelé avec le souci de ne pas investir de suite dans des entretiens des bâtis ou voiries existants.
- Le site ne se trouve pas entièrement sur la Communauté de communes
- Cette acquisition représentera un investissement en temps supplémentaire pour les élus et le secrétariat de la Communauté de communes, ceci après de nombreux projets déjà mis en place en 4 ans.
- L'obligation d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier pour bénéficier de ses services, oblige à une modification des statuts pour y inscrire une politique de l'habitat.

Claude PERROT propose aux délégués de s'exprimer sur la question :

Michel REMOND se prononce contre cette acquisition car pour lui d'autres opportunités, telles que la Maison d'Abbévillers, le Centre de Glay ou la Tour Carrée, n'ont pas été saisies, le projet de zone d'activités à Abbévillers n'avance pas. D'autre part la situation géographique ne lui semble pas propice pour une pépinière d'entreprises, notamment avec les problèmes d'enneigement.

Jean-Claude DUPUIS précise que les projets antérieurs n'étaient pas comparables à celui-ci et que d'autre part, même lorsqu'il y a des conditions météorologiques particulières, il y a toujours du monde sur le Lomont, notamment en cas de neige.

Jean-Marie LABRIET s'interroge sur l'opportunité de l'Armée à se débarrasser d'un bien soit-disant si précieux, et sur le coût certainement très onéreux de l'entretien, alors que la Communauté de communes pourrait avoir d'autres projets plus intéressants à financer, comme l'alimentation en eau potable ou l'assainissement.

Pierre CHATELAIN souligne que le site se trouvant sur plusieurs communes, dans le cas où les projets amèneraient une modification des bâtiments existants ou des constructions supplémentaires, des problèmes d'urbanisme pourraient se poser. Cependant, il affirme que cette acquisition est une opportunité, qu'elle est d'un autre intérêt que les projets proposés antérieurement, et que ce serait une erreur de laisser partir un tel site dans le domaine privé.

Claude PERROT précise que le site n'est pas en zone constructible, qu'il devra être utilisé en l'Etat, sans modification possible sur les bâtiments. D'autre part les projets mentionnés par Jean-Marie LABRIET ne relèvent pas des compétences de la Communauté de communes.

Georges HABERSTICH rappelle que si les projets relatifs à la Tour Carrée n'ont pas abouti, c'est justement parce que la Communauté n'en était pas propriétaire et qu'il n'y avait aucun subventionnement possible. Il souligne que ce serait une erreur de laisser ce site à un privé qui envisagerait sa démolition.

Sylviane DOUCELANCE estime que les projets de l'Association FORTISSIMO sont assez développés, et que le volet touristique se développera certainement. Elle y voit également l'opportunité de l'intégrer dans le projet en suspens des boucles VTC, de permettre à la Communauté de communes de stocker du matériel, voire des véhicules (caravane par exemple). Cela pourrait être l'occasion d'offrir là d'autres la possibilité de visiter un beau site.

Claude OCCIONI confirme qu'au Moulin de la Doue, plus de 1500 personnes sont déjà passées visiter ce site depuis le mois de juillet, ce qui prouve que le tourisme fonctionne dans le secteur.

Christian METHOT regrette qu'il n'y ait pas eu d'études de faisabilité préalables à cette acquisition et s'interroge sur les possibilités d'accompagnement du Département à long terme. Il se prononcera contre cette acquisition.

Le Président donne la parole à **Jean-Marie BART** qui était l'instigateur avec **Claude PERROT** d'une rencontre entre élus et parlementaires sur la question.

Jean-Marie BART avance qu'il y a un grand intérêt pour cette aventure, il faut donner cet élan et donner l'exemple aux plus jeunes. La valeur du patrimoine du site est très importante, ainsi que son aspect touristique. Pour le moment le Conseil général ne peut s'engager fermement car il n'a pas la connaissance du projet en précision.

En ce qui concerne l'investissement, le projet pourrait rentrer dans le cadre des subventions FIDEL ; **Jean-Marie BART** rappelle que pour adhérer à l'Etablissement Public Foncier (EPF), il faut que la Communauté de communes ait les compétences ZAC, SCOT et Programme Local de l'Habitat, sans forcément être obligée de les activer. Chaque commune pourra individuellement profiter du service. D'autre part, une piste est à étudier dans le cadre des contrats de plan Etat-Région.

Pour conclure, **Jean-Marie BART** encourage les délégués à voter positivement en précisant que le Président du Conseil général est également favorable à cette acquisition.

Claude PERROT donne ensuite la parole à **Christophe STRAUMANN**, représentant de l'Association FORTISSIMO. Ce dernier rappelle qu'il était important pour eux d'émettre des idées et des projets pouvant se construire à partir de ce site, et que pour financer d'éventuelles études, tant qu'il n'y avait pas de propriétaire foncier porteur du projet, les bailleurs de fonds ne pouvaient s'engager.

Christian MAILLARD regrette que les coûts des futurs projets dans le Fort ne soient pas chiffrés.

Bruno PAGGETTI est contre cette acquisition car il craint que l'on aille dans le vide, pas au niveau du prix d'achat, mais au point de vue chiffrage de projets. De plus il souligne qu'il n'y a pas d'eau sur le site.

Après ce débat, le Président propose de délibérer autour des questions suivantes :

- La Communauté de communes des Balcons du Lomont reconnaît-elle l'intérêt d'acquérir le site du Fort du Lomont, pour permettre le développement d'activités touristiques et économiques, telles qu'elles ont été présentées par l'association Fortissimo ?
- La Communauté de communes des Balcons du Lomont peut elle présenter aux services du Patrimoine du Ministère de la Défense nationale sa candidature à l'acquisition du site du Fort du Lomont ?

Après délibération, le Conseil communautaire avec 10 voix « Contre » et 29 « Pour »

- reconnaît l'intérêt d'acquérir le site du Fort du Lomont pour permettre le développement d'activités touristiques et économiques telles qu'elles ont été présentées par l'association FORTISSIMO.
- autorise le Président à présenter aux services du Patrimoine du Ministère de la Défense nationale la candidature de la Communauté de communes des Balcons du Lomont à l'acquisition du site du Fort du Lomont.

Suite à cette décision, le Président demande au Conseil communautaire l'autorisation de conduire des négociations avec les services du Patrimoine du Ministère de la Défense Nationale sur les conditions financières et particulières liées à l'acquisition du site du Fort du Lomont.

Après délibération, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à conduire des négociations avec les services du Patrimoine du Ministère de la Défense Nationale sur les conditions financières et particulières liées à l'acquisition du site du Fort du Lomont.

B) OPAH: lancement d'un diagnostic préalable

Claude PERROT rappelle que cette opération à thématique « Développement durable » a été présentée lors d'une réunion à Ecurcey par Monsieur MARGUET du Conseil général, Monsieur MATHIEU de la DDE, Mme POTHIN de la DDE (ANAH), et Mme SCHMITT de l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard.

Pierre CHATELAIN réprecise la finalité de cette opération: il s'agit d'argent de l'Etat qui est attribué pour des projets de particuliers dans l'amélioration de l'habitat, si les critères font partie de la thématique. Cette action incitative fera l'objet d'une information à tous les habitants afin qu'ils intègrent à long terme cette démarche. De plus ce type de démarche a un impact important sur l'économie locale à travers ses artisans.

La première phase de l'OPAH consiste en un diagnostic sommaire du territoire, suivie d'une étude préopérationnelle par un organisme de type HDL25. La DDE encadre les prestataires extérieurs.

Jean-Marie LABRIET souligne que l'OPAH pourrait aussi prendre en compte d'autres critères pour cibler une aide aux personnes âgées ou défavorisées ayant des travaux à réaliser.

Le Président propose au Conseil communautaire de lancer ce diagnostic et de missionner la Direction Départementale de l'Équipement, dans le cadre de ses missions d'aide aux collectivités

Après délibération, le Conseil communautaire accepte la proposition du Président à l'unanimité.

C) Adhésion au Collectif Petite Enfance

Le Président expose qu'il est nécessaire d'adhérer au Collectif Petite Enfance du Pays de Montbéliard depuis que la Communauté de communes a pris la Compétence « accueil de la Petite Enfance » et la signature d'un contrat « *Enfance* » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pays de Montbéliard.

Le Collectif « Petite Enfance » regroupe et fédère l'ensemble des collectivités compétentes en la matière ainsi que les professionnels.

L'adhésion pour l'année 2006 s'élève à 441 €

L'adhésion pour l'année 2007 s'élève à 221 €

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **autorise l'adhésion de la Communauté de communes au Collectif Petite Enfance à partir de 2006.**
- **autorise le Président à signer la convention avec le Collectif Petite Enfance.**

D) Collège des Quatre Terres à Hérimoncourt : demande de subvention pour la formation aux gestes de premier secours.

Le Collège des Quatre Terre ayant demandé une subvention à la Communauté de communes pour la formation aux gestes de premier secours pour les élèves scolarisés à Hérimoncourt, certains délégués font remarquer que cette demande ne concerne pas la Communauté de communes, celle-ci n'ayant pas de compétences en ce domaine.

Lors de cas similaires au Collège de Blamont, c'est le Syndicat des Affaires du Collège qui les finance. En l'occurrence, il s'agirait plutôt aux communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves concernés de subventionner cette formation.

E) Contrats d'assurances Groupama

Le Président explique que les contrats d'assurance souscrits auprès de Groupama peuvent être reconduits pour une durée de 5 ans, la reconduction tacite n'étant plus autorisée. En revanche les contrats sont résiliables chaque année .

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les avenants se rapportant à ces contrats.

➤ **Informations**

A) Agenda 21

Le Président propose d'entreprendre une démarche de création d'Agenda 21 : réflexion à long terme qui fixe la politique des collectivités en matière de développement durable et d'économies d'énergie. C'est une manière pour une jeune Communauté de communes de faire réfléchir les élus et les citoyens sur ces problèmes et d'essayer de mettre en oeuvre des moyens pour les combattre. Une politique intercommunale devra être définie.

B) Boucle Locale Haut Débit

Claude PERROT informe le Conseil que la démarche du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine concernant la délégation de service public pour la Boucle Locale Haut Débit arrive à son terme. Quel que soit le groupement d'entreprise choisi, il sera demandé une somme d'environ 85 000 € à la Communauté de communes des Balcons du Lomont pour la réalisation du réseau. Ce projet à l'échelle de l'Aire Urbaine représente un investissement de 18 millions d'euros. Il consiste à couvrir l'ensemble du territoire avec un débit garanti de 2 MO pour chacun des foyers. Il reste des questions notamment en matière de couverture d'éventuelles zones d'activités, c'est pourquoi une réunion sera organisée le 20 décembre prochain afin de présenter le projet dans ses aspects techniques et financiers.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Claude PERROT informe le Conseil que le SDIS sollicite la Communauté de communes pour organiser une réunion d'information sur le plan de casernement.

Michel JACOTET et **Rémi LAPPRAND** font part de leur désaccord. Ce désaccord a déjà été exprimé lors de la dernière réunion de Conseil, les délégués considérant que la Communauté de communes n'est pas compétente en la matière. A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôt la séance autour d'un verre de l'amitié offert par la Commune de Glay.

Georges HABERSTICH
Secrétaire de séance.